

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Soutien de physiovalais-wallis à la pétition de la SMVS

A l'occasion de la pétition lancée par la société médicale du Valais, l'association cantonale de physiothérapie, physiovalais-wallis, souhaite également marquer son attachement à des soins ambulatoires de qualité et à la garantie de l'accessibilité à ces soins pour les Valaisannes et les Valaisans. En ce sens, elle salue et apporte son complet soutien à la démarche entreprise par la SMVS et invite la population valaisanne à signer ce texte.

Réunie en assemblée générale ordinaire hier soir, l'association physiovalais-wallis (ci-après PVW) relève plusieurs similitudes entre les éléments forts de la pétition des médecins et ses préoccupations récurrentes.

Formation :

- **SMVS** : Arrêt du numerus clausus – **PVW** : Continuer l'effort d'augmentation du nombre de places de formations en physiothérapie à Loèche-les-Bains (la moitié des physiothérapeutes du pays sont au bénéfice d'un diplôme étranger. Source : NAREG).
- **SMVS** : Régler la rémunération des psychothérapeutes en formation – **PVW** : Régler la question de la facturation des prestations effectuées par des étudiants en physiothérapie lors des stages en cabinet.

Conditions-cadres égalitaires :

- **SMVS** : Instaurer des adaptations tarifaires tenant compte de l'augmentation des coûts salariaux, etc. – **PVW** : Les physiothérapeutes en hospitalier ont vu leurs salaires indexés de 2%, mais la valeur du point n'ayant pas bougé, les physiothérapeutes en cabinet ne bénéficient d'aucune indexation (sauf adaptation volontaire et ponctuelles de l'employeur).

Collaborations constructives :

- **SMVS** : Economiser en soutenant des projets de santé régionaux et la prévention – **PVW** : La physiothérapie devrait être un acteur clé de la prévention mais n'est toujours pas reconnue dans ce rôle dans la structure tarifaire nationale.
- **SMVS** : Exiger des caisses-maladie qu'elles soutiennent des projets innovants – **PVW** : L'accès direct en physiothérapie a déjà prouvé son efficacité dans d'autres pays (en termes de coûts, de satisfaction des patients, et de décharge des médecins), et, mis en place en bonne collaboration avec les médecins, pourrait être un « *game changer* » du système de prise en charge de premier recours ces prochaines années.

Sion, le 28 février 2023

Personne de contact :

- Sébastien Gattlen, président de physiovalais-wallis,
078 889 63 17, president@vs.physioswiss.ch